

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, à la presse, au Syndic et aux Municipaux, aux huissières ainsi qu'au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 31 conseillères et conseillers, 12 excusés, 2 absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Despland procède à la lecture de l'ordre du jour, puis ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à l'unanimité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 20 mai 2014 est faite par la secrétaire, Mme Diana-Alice Ramsauer. Mme Despland la remercie pour sa lecture ainsi que pour sa rédaction. La discussion est ouverte.

M. Tardy intervient pour expliquer que le CAD est une énergie thermique et non pas électrique. Cette remarque fait écho à la prise de parole de Mme Schafroth qui souhaitait connaître le comparatif entre le CAD et d'autres énergies dont le chauffage électrique. Mme Ramsauer modifie le paragraphe et sa proposition est acceptée par Mme Schafroth et M. Tardy.

Le procès-verbal, tel que modifié en séance est voté à mains levées et est accepté à la majorité.

Point 2 Préavis 05-2014 Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2013.

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Guignard, rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis 05-2014 vient lire son rapport. La discussion sur la gestion est ouverte.

Mme Delabays souhaite savoir ce que signifie les expressions « procéder par sondages et contrôles » ainsi que « rétrocession sur thématique » évoquées par la commission de gestion.

M. Guignard répond qu'en ce qui concerne la procédure par sondages et contrôles, il s'agit de sélectionner quelques pièces comptables au hasard et ainsi de contrôler un certain nombre de justificatifs tout au long de l'exercice.

M. Lanthemann ajoute que les rétrocessions thématiques touchent plusieurs domaines : en ce qui concerne l'entretien des forêts, le processus est simple. Certaines communes possèdent plus de forêts que d'autres, mais en définitif, elles profitent à tous. En conséquence, les

communes comme L'Isle sont aidées pour l'entretien par ce fond commun thématique, à raison de 70% des dépenses supérieures à un point d'impôt. Le même principe est appliqué à l'entretien du réseau routier, aux transports publics ou aux dépenses scolaires.

La parole n'étant plus demandée, le point « gestion » concernant le rapport de gestion et comptes de l'exercice 2013 est accepté à l'unanimité.

Mme Despland ouvre la discussion concernant les comptes de l'exercice 2013.

M. Chollet remarque que la situation financière de L'Isle se péjore. Il demande donc à la Municipalité, ses visions pour l'avenir, afin d'inverser la tendance.

M. Nicolas déplore la dégradation du point d'impôt ainsi que le manque de rentrées fiscales. De plus, il est difficile d'attirer de nouveaux contribuables à cause notamment du nouveau PGA, même si cela reste encore une des meilleures solutions pour dynamiser la commune. Il compte sur la solidarité des autres communes et veut éviter toute dépense extraordinaire. Il propose également de vendre un bâtiment communal ou le CAD.

M. Chollet se demande quelles sont les règlementations concernant les vacations de la Municipalité et souhaiterait savoir s'il n'est pas possible de faire une liste précise des événements entrants en compte.

Mme Despland intervient pour signaler qu'un nouveau règlement communal est en cours. De plus, comme il ne semble pas y avoir de point concernant les vacations à l'intérieur de celui-ci, elle rappelle que ce genre de débats devrait être mené en début de législature, donc la prochaine fois, dans 2 ans.

M. Nicolas ajoute que, si on peut observer une petite augmentation concernant les vacations, c'est que la Municipalité a décidé de ne plus aller à un seul membre, aux séances. Le grand nombre de projets en cours contribue également à l'augmentation des heures de vacations.

Mme Arber remarque que la commune de L'Isle est juste trop petite pour avoir un service technique et juste trop grande pour ne pas en avoir. C'est donc à la Municipalité de gérer ce dont, dans une autre commune le service technique s'occupe généralement.

M. Chollet propose tout de même que l'on fasse un règlement plus clair par la suite dans un esprit de transparence, et afin de clarifier la situation.

Mme Despland propose d'inclure cette proposition dans le nouveau règlement qui sera présenté par le Bureau.

La parole n'étant plus demandée, le point « comptes » concernant le rapport de gestion et comptes de l'exercice 2013 est accepté à l'unanimité.

Point 3 Préavis 06-2014 Demande de dépense extrabudgétaire de CHF 20'000.00 pour l'acquisition de la parcelle 582 de L'Isle.

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Leuba, rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis 05-2014 ainsi que M. Burnand en remplacement de M. Böhlen viennent lire leur rapport.

Mme Delabays remarque que si ces archives doivent être conservées, c'est qu'elles ont une valeur historique. Elle s'interroge donc sur le bien fondé de les stocker dans un bâtiment qui ne comporte pas d'eau potable ni d'électricité.

M. Bapst répond que les archives réellement importantes se trouvent déjà aux archives à Lausanne. Le but principal de ce bâtiment serait simplement d'entreposer les copies qui prennent de la place actuellement dans les locaux de la Municipalité.

Mme Schafroth se demande pourquoi les archives ne peuvent pas être stockées dans le château de L'Isle. De plus, elle évoque un problème concernant l'absence d'électricité et souhaite savoir comment les employés communaux qui laisseront leurs outils au sous-sol du nouveau bâtiment pourront travailler.

M. Bapst répond que le sous-sol est en réalité haut de 1m50, et qu'il a été uniquement évoqué de pouvoir l'utiliser notamment pour des outils ou du bois, mais qu'en réalité, seule la partie supérieure du bâtiment serait utilisée. De plus, en cas de réel besoin de lumière, la municipalité propose d'utiliser leur génératrice.

Mme Delabays souhaiterait savoir si ce déplacement d'archives est un projet en parallèle d'une éventuelle digitalisation des documents.

M. Nicolas répond qu'actuellement la digitalisation n'est pas à l'ordre du jour. Par ailleurs, les archives de la commune de L'Isle sont composées de plusieurs sortes de documents : Ceux datant d'avant 1910 sont en copie à L'Isle et les originaux, de valeur, sont à Lausanne. Ceux, datant d'après 1910, dits « courants » se trouvent à côté des locaux de Municipalité et ne sont que rarement consultés. Ceux-ci seraient déplacés dans le bâtiment en question. Finalement, ceux datant des 20 dernières années constituent un matériel de travail et restent à portée de main.

M. Freymond demande quel volume ces archives représentent.

M. Nicolas répond que cela correspond plus ou moins à une cinquantaine de classeurs fédéraux par année.

M. Burnand remarque que la question du stockage des archives dans le château n'a pas été répondue.

M. Bapst répond que ce bâtiment d'armasuisse est une opportunité et que la Municipalité en profitera pour y déplacer ses archives à moindre coût, ce qui ne pourrait pas être le cas, en les déplaçant dans le château.

La parole n'étant plus demandée, le préavis 06-2014 Demande de dépense extrabudgétaire de CHF 20'000.00 pour l'acquisition de la parcelle 582 de L'Isle est accepté à une large majorité (28 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).

Point 4 Elections du bureau

Mme Despland ouvre la parole concernant l'élection du bureau. Tous les membres actuels se représentent. L'élection se fait à scrutin individuel secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second (art. 12).

Le bureau du Conseil est donc réélu comme suit :

Présidente:	Isabelle Despland
Vice-Président:	Daniel Pasche
Scrutatrices :	Nathalie Odin et Nicole Pittet
Scrutatrice et scrutateur suppléant-es :	Martine Vantalou et Denis Baudat

Point 5 **Etats des lieux et bilans financiers des travaux en cours**

- PGA : la commune de L'Isle atteint la limite de son crédit dans le cadre du plan général d'affectation. Pour répondre aux nouvelles contraintes imposées par le canton, la Municipalité doit prévoir un complément de crédit et présentera un préavis y relatif. M. Chollet demande s'il y a eu une première réponse à l'examen préalable, car selon les informations données par Mme de Quattro lors de l'assemblée de la CVI en mai dernier, les demandes d'examen préalable déposées avant mai 2014 n'auront pas à subir les restrictions de la nouvelle ordonnance d'application de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire). M. Nicolas confirme que le projet a été soumis à un premier examen préalable, duquel ont découlé de nombreuses corrections et modifications. Pourtant la LAT est à considérer dans le PGA de la commune de L'Isle. M. Chollet demande à la Municipalité de s'informer au SDT (service du développement du territoire) à ce sujet.

Point 6 **Communications du Bureau**

- Dates des prochains Conseils : **les mardis 28 octobre et 9 décembre 2014.**
- Course du conseil : Mme Despland demande aux Conseillères et Conseillers de retourner leur bulletin d'inscription pour la sortie du Conseil qui aura lieu le samedi 23 août 2014.

Point 7 **Communications de la Municipalité**

- Passage piétons : un avant-projet pour la sécurisation du passage piétons sur la route du Mollendruz est proposé par la maison Mosini et Caviezel. Il comprend un trottoir contournant le Grütli, deux nouveaux passages piétons de chaque côté du carrefour et une partie réservée pour les places de parc du tea-room. Les coûts des travaux sont estimés à 350'000 CHF.
- Compostière : un container à gazon en libre service sera installé début juillet à BASECO. Les horaires d'ouvertures de la compostière sont modifiés.
Ouverture en hiver : le mercredi de 15h à 18h et le samedi de 8h30 à 11h30.
Ouverture en été : le mercredi de 15h à 18h et le samedi de 8h30 à 17h.
- Mauraz : une approche de fusion entre les deux communes est actuellement en discussion.

Point 8 **Propositions individuelles**

Passage piétons et projet au carrefour du Grütli

En complément à l'avant-projet présenté, M. Jürg Hostettler propose d'ajouter une barrière le long de la route du Mollendruz. Le passage par le talus, emprunté par les écoliers, se révèle être un raccourci dangereux. M. Hostettler suggère de programmer une nouvelle prévention routière dans les classes.

M. Guignard souhaite savoir si la proposition du giratoire était un avant-projet ou un projet. M. Bapst répond que l'avant-projet du giratoire avait été discuté il y a une dizaine d'années, sans avoir été voté ni accepté par le Canton. La solution présentée en début d'année 2014 est quant à elle un projet.

M. Genoud remercie la Municipalité pour la nouvelle étude au carrefour du Grütli. Il se demande pourtant, si, en attendant les travaux, la possibilité d'effectuer des marquages au sol (par exemple une ligne continue sur la route du Mollendruz) ne serait pas envisageable, afin d'empêcher les dépassements dans cette zone. M. Bapst répond que la Municipalité est dans l'attente d'une offre afin de rafraîchir les marquages au sol de la Commune.

Tentures au château

M. Gabioud, président de l'association d'Achisle, annonce une bonne nouvelle : les cuirs de cordoue originaux seront posés et restaurés dans le salon du château de L'Isle. La somme de 120'000 CHF indispensable aux travaux a presque été atteinte, grâce aux soutiens de la Confédération, du Canton et de diverses associations et fondations suisses.

Mme Delabays se demande de quelle manière ces cuirs seront mis en valeur. M. Gabioud répond que le salon restera un lieu de vie ouvert aux expositions et autres événements. Les cuirs feront partie du patrimoine du château et les connaisseurs viendront probablement de loin pour les voir. Il ajoute que tout le monde est bienvenu comme membre Achisle et rappelle qu'il y a encore quelques places pour participer au « sentier gourmand » organisé en collaboration avec l'association « La Chaux 2000 ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 22h15.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire



Isabelle Despland Diana-Alice Ramsauer